

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATIONNEMENT

La Ville adapte son offre de stationnement : le parking Balleydier ouvert aux acteurs économiques et aux salariés des commerces du centre-ville avec Act'Eco.

La Ville propose ainsi un second parking pour les professionnels venant du sud de la ville pour leur éviter de traverser le centre. Par ailleurs, la gratuité du parking Marie Curie (accès nord de la gare) passe de 20 à 30 minutes.

- **Act' Eco : une offre de stationnement à destination des acteurs économiques et salariés des commerces du centre-ville**

Act' Eco est un abonnement réservé aux acteurs économiques et aux salariés des commerces, exerçant en centre-ville et dans toutes les zones de stationnement payant de la ville.

Jusqu'à présent proposé sur le parking des Romains, Act' Eco évolue et s'adapte aux besoins des professionnels provenant du « sud » de la Ville. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier, le parking Balleydier (parkings Providence et des Tresums) permet de stationner son véhicule en entrée de ville sans avoir à traverser le centre. Une option pratique et économique pour de nombreux pendulaires.

L'abonnement professionnel Act' Eco est valable du lundi au vendredi de 9h à 18h au prix de 20€ par mois ou du lundi au samedi, de 9h à 18h, au prix de 30€ par mois sous condition que le véhicule dispose d'une vignette Crit'Air 0, 1, 2 ou 3.

Pour souscrire un abonnement Act' Eco : www.annecy.fr ou rendez-vous directement dans le bureau d'Annecy Parkings (situé au niveau entresol du parking de l'Hôtel de Ville), du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

- **Parking Marie Curie, les 30 premières minutes gratuites**

Dorénavant, vous disposez de 30 minutes de stationnement gratuit au parking Marie Curie, au lieu de 20 minutes. Ce parking, situé 7 avenue Bouvard, soit accès nord de la gare SNCF, permet d'accompagner vos proches et de vous stationner sereinement.

Cette mesure permet, entre autres, d'harmoniser les tarifs, les parkings en ouvrage de la ville étant tous gratuits la première demi-heure.

- **Le saviez-vous ?**

Stationner son véhicule deux heures dans un parking en ouvrage revient moins cher que de se garer en voirie en centre-ville (zone rouge). Alors n'hésitez pas ! Gagnez du temps et payez au plus juste en vous orientant directement vers un parking en ouvrage de la ville.

Ne perdez pas de temps en caisse automatique : tous les parkings en ouvrage offrent la possibilité de payer en carte bleue à la sortie du parking, pour vous faire gagner du temps.